

Règlement du jeu concours de Noël 2021

Article 1 : Société organisatrice

Bagel Corner, société par action simplifiée, au capital de 24.200€, dont le siège social est sis 53 rue la Boétie, Paris France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro, organise un jeu avec obligation d'achat du 01-12-2021 08:00 au 25-12-2021 22:00. L'opération est intitulée : « Noël 2021 »

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente auprès de Bagel Corner, qui souhaite y participer.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Consommer un menu avec une S. Pellegrino en boisson entre le 1er et le 25 décembre 2021
2. Gratter la zone de grattage pour découvrir son cadeau
3. Le joueur peut revenir autant de fois qu'il le souhaite pour participer. Toujours dans le cadre d'un menu acheté avec S. Pellegrino en boisson.
4. Si la quantité de cartes allouées à la journée est épuisée, il faudra revenir le lendemain pour participer.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les participants gagnants pourront retirer les lots « menu offert » et « boisson offerte » directement au restaurant sans obligation d'achat.

Pour bénéficier du lot iPhone 13, il faut envoyer une photo de la collerette gagnante à l'adresse suivante : concours@bagelcorner.fr

Sans l'envoi de cette photo, le gagnant ne pourra pas recevoir son lot.

Si un participant ne se manifeste pas avant le 24/01/2022, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

- 2 iPhone 13 (valeur unitaire 909€)
- 50 menus Bagel Corner avec S. Pellegrino en boisson (valeur unitaire 9.9€)
- 500 boissons S. Pellegrino ou S. Pellegrino fruits (valeur unitaire 1.90€)

Les gagnants disposeront d'un délai d'un mois à compter de la fin du jeu concours pour réclamer le lot gagné. Soit jusqu'au 24/01/2022.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain, les lots « menus » et « boissons » seront à récupérer sur place dans un restaurant Bagel Corner. L'iPhone 13 sera quant à lui envoyé par voie postale à réception de la photo de la collerette du gagnant.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé via reglementdejeu.com à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Bagel Corner, 53 rue a boétie, 75008 Paris, France. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée